La Mondovélo

29 mai 2016

Règlement

Article 1

Randonnée sportive organisée par BRETTE SPORTIF, club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, est régi par les règles de la Fédération Française de Cyclisme.
Les participants auront le choix entre trois parcours :

- Parcours 1 : 57 km
- Parcours 2 : 83 km
- Parcours 3 : 125 km

Article 2

Cette manifestation est organisée avec le concours du magasin Mondovélo.

Article 3

Le choix du parcours se fera obligatoirement à l'inscription.

Article 4

Cette randonnée est ouverte :

- Aux licenciés FFC, aux licenciés des fédérations affinitaires de la FFC (UFOLEP, FSGT, FFCT).
- Et aux non licenciés

Article 5

Les participants, devront respecter le code de la route.
Le port du casque à coque rigide est OBLIGATOIRE sur les trois circuits et sur la totalité des parcours.

Article 6

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours selon les directives préfectorales et / ou en cas de force majeure.

Article 7

Il n'y aura aucun classement.

Article 8

Les inscriptions se feront le jour de la randonnée sur le lieu du départ ou magasin Mondovélo de Le Mans Sud.

- Le bulletin d'inscription dûment rempli.
- Le montant dû à l'organisateur.